

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 15 mai 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi quinze mai deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Sylvie FILATRE (pouvoir à Marie-Anne EON), Catherine GUIBERT (pouvoir à Isabelle L'HOMME), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Madame Marie-Anne EON est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-15/05-05 Finances/Fonds Vert /Opération éligible/ Rénovation de la cour au groupe scolaire Jean de La Fontaine/délibération rectificative (annule et remplace la délibération n° 2023-17/03-24)

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé le « Fonds Vert » constitue un nouvel instrument financier de l'Etat destiné aux collectivités territoriales afin d'amplifier leurs capacité d'investissement. Il vise un triple objectif: favoriser la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Ces 3 axes se déclinent en 11 mesures applicables dans le département d'Ille et Vilaine :

- Axe 1 : renforcer la performance environnementale
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
 - Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public
- Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique
 - Prévention des inondations
 - Prévention des risques incendie de forêt
 - Fonds de renaturation des villes
- Axe 3 : améliore le cadre de vie
 - Accompagner le déploiement des ZFE
 - Recyclage des friches
 - Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
 - Actions d'encouragement au covoiturage

A cela s'ajoute une enveloppe dédiée à l'appui à l'ingénierie de la transition écologique, qui vise à accélérer et sécuriser les projets, en particulier ceux portés par les petites communes dépourvues d'ingénierie.

Le projet de rénovation et de végétalisation de la cour maternelle du groupe scolaire Jean de La Fontaine pourrait être éligible au Fonds Vert. Les cours ont vocation à devenir des espaces plus agréables à vivre au quotidien, rafraîchis, végétalisés et mieux partagés. Les actions seront de réduire les surfaces imperméables, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la végétalisation avec des espèces adaptées au réchauffement climatique, création d'espaces de rencontre.

Lors de sa séance du 17 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé la demande de subvention au titre du Fonds vert. Il conviendrait cependant de réactualiser cette délibération puisque des dépenses nouvelles relatives notamment au diagnostic amiante des enrobés et à l'étude d'infiltration des sols peuvent être intégrées au plan de financement.

Plan de financement actualisé :

Nature des dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT	%
Maitrise d'œuvre (cours de l'école)	16 068.00	Aides publiques		
Missions complémentaires		DETR (+ de 2 000 habitants) +DSIL	41 264.00	20
Géomètre	6 202.00	Fonds Vert	41 264.00	20
Etude de sol	3 555.00	Agence de L'Eau Loire Bretagne	41 264.00	20
Diagnostic amiante enrobés	1 957.00			
		Autres		
Travaux Rénovation cours de l'école (hors options)	178 538.00	Fonds de concours PCC (20%)	41 264.00	20
Travaux (options)	0.00			
		Autofinancement		
		Fonds propres	41 264.00	20
		Emprunts		
TOTAL	206 320.00	TOTAL	206 320.00	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Sollicite** une subvention au titre du Fonds Vert 2023 pour le projet de « Rénovation des cours maternelles et annexe du groupe scolaire Jean de La Fontaine »
- **Accepte** le plan de financement actualisé tel que présent ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Jacky LECHÂBLE

